

Présentation de l'application Télérecours

Sensibilisation aux téléprocédures

A destination des acteurs externes

Introduction

- **Télérecours** est une **application** informatique **Web** avec deux accès :
 - Pour les TA et les CAA → www.telerecours.juradm.fr
 - Pour le Conseil d'Etat → www.telerecours.conseil-etat.fr
- **Accessible 7 j/7, 24h/24** depuis tout ordinateur connecté à Internet, sans aucune installation de logiciel spécifique, ni acquisition de certificats personnels : **connexion via le RPVA ou en login/mot de passe**
- Les avocats et administrations familiers de la juridiction administrative sont de plus en plus nombreux à utiliser Télérecours
- A fin mai 2016, le nombre d'inscription à l'application s'élève à :
 - 14 500 cabinets d'avocats (un peu plus de 12 000 via le RPVA et 2 360 hors RPVA)
 - 2 900 administrations

Décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016

- 2016 relatif à l'utilisation des procédures alternatives d'appel et les tribunaux judiciaires, **obligatoire**, à compter du **1er janvier 2017** et à la Cour de cassation, les personnes morales de moins de 3 500 habitants et les organismes de droit public ou d'un service public
- Cette obligation s'applique comme en défense pour toutes les productions des acteurs éligibles dans tous les dossiers en instance, soit également aux dossiers asymétriques
 - Sans régularisation auprès de la juridiction, la requête pourra être rejetée comme irrecevable et les mémoires et toute pièce versée dans un dossier écartés des débats
 - Encadrement de la possibilité pour les associations présentes dans les CRA de déposer les requêtes présentées par les étrangers via Télérecours :
 - L'association dépose la requête via Télérecours
 - Une fois la requête enregistrée, le greffe désactive l'association dans le dossier et inscrit l'avocat commis d'office à sa place

Décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016

- important plusieurs pièces :
- unique devra être répertoriée par
qui en est dressé. En cas de
l'intitulé de chacun des fichiers
- A défaut pourra être déclarée irrecevable, ou le mémoire et les pièces

Si transmission d'un fichier contenant plusieurs pièces :

- Obligation d'indexer le fichier unique en posant des signets
- De nombreux logiciels proposent cette fonctionnalité
- Une fiche mémo est disponible sur le site internet Télérecours

Si transmission des pièces dans des fichiers séparés :

- Pas d'obligation d'indexation
- Télérecours conservera le nom du fichier joint par la partie

1 Présentation générale de Télérecours

2 S'inscrire à Télérecours

3 Utiliser Télérecours

Ce que permet Télérecours

- Elle permet de gérer la communication dématérialisée, par voie électronique, des requêtes, mémoires et actes de procédure entre :
 - Les juridictions administratives (*Conseil d'Etat, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs*)
 - Les avocats et administrations



Accessibilité immédiate au contenu de l'ensemble des dossiers

Plusieurs profils, selon la qualité de l'utilisateur :
→ Juridictions : greffe, président de chambre, magistrat rapporteur, rapporteur public

→ Utilisateurs externes : saisie / consultation / superviseur

→ La téléprocédure du contentieux administratif

Objectif de Télérecours

- **Simplifier les échanges entre les juridictions administratives et les parties en fournissant une plateforme Internet pour :**
 - ✓ L'envoi de requêtes, mémoires et pièces
 - ✓ La réception des actes de procédure

Acteurs éligibles à Télérecours

- **Toutes les parties représentées par un avocat**
- **Les administrations** (personnes morales de droit public autres que les communes de moins de 3 500 habitants)
- **Les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public** (ex : CPAM)

Historique

- Généralisé à l'ensemble des juridictions métropolitaines le 2 décembre 2013 et déployé en outre-mer depuis juin 2015 en 3 vagues distinctes :
 - ✓ 8 juin 2015 pour les TA de la Réunion et de Mayotte
 - ✓ 7 décembre 2015 pour les TA de Martinique, Guadeloupe et Guyane
 - ✓ 11 octobre 2016 pour le TA de Polynésie française
 - ✓ TA de Nouvelle Calédonie non encore déployé

Télérecours :

→ Quels échanges permet l'application ?

Tous les domaines contentieux

- Télérecours permet les échanges dématérialisés dans **toutes les matières contentieuses** ainsi que **toutes les affaires** (y compris les affaires urgentes)

Toutes les productions

- **Toutes les pièces produites par les parties** (requête, mémoires ultérieurs, pièces annexées à la procédure) **peuvent être déposées** dans l'application pour être transmises aux juridictions
- **Format accepté : « .pdf » ou « .doc »** : l'application convertit automatiquement les fichiers Word et Open office en PDF
- Taille maximale par fichier déposé : **32 Mo**

Tous les actes d'instruction

- **Tous les actes d'instruction émanant de la juridiction** (de l'enregistrement de la requête jusqu'à la notification du jugement) **sont communiqués aux parties par Télérecours**

→ Les avantages induits par l'application

A
V
A
N
T
A
G
E
S

- **Sécurisation des échanges :**
 - ⇒ Télérecours garantit la sécurité des échanges et leur authentification, par un horodatage de l'ensemble des documents déposés et l'émission d'accusés de réception lors de leur consultation
- **Accès simplifié à l'ensemble des dossiers :**
 - ⇒ Télérecours offre la possibilité aux acteurs inscrits de visualiser leur portefeuille de dossiers en cours, avec un accès direct à l'ensemble des pièces pour les dossiers dématérialisés et une consultation en ligne de l'historique du dossier pour les dossiers papier
- **Suppression des frais d'affranchissement et de reprographie :**
 - ⇒ Fin de l'envoi des productions en quatre exemplaires
 - ⇒ Transmission gratuite par voie électronique
- Information par messagerie électronique de toute nouvelle communication ou notification à une ou plusieurs adresses choisies par la partie
- Une enquête réalisée en avril 2016 auprès des utilisateurs externes de l'application a permis de remonter qu'à plus de 90% l'application répond aux besoins des utilisateurs

Sommaire

1 Présentation générale de Télérecours

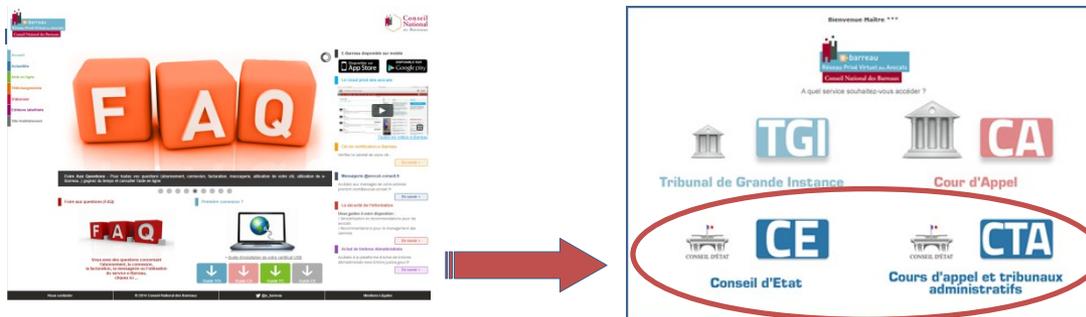
2 S'inscrire à Télérecours

3 Utiliser Télérecours

Se connecter à Télérecours

→ Deux modalités d'accès

- Pour les **avocats inscrits au RPVA** → accéder à Télérecours depuis la plateforme E-barreau



- Pour les **administrations** et les **avocats non inscrits au RPVA** → accéder à Télérecours en Login / Mot de passe



The image shows a screenshot of the Télérecours login page. The page title is 'Télérecours' and the logo of the Conseil d'État is in the top right. The main text provides instructions on how to use the service. A red circle highlights the 'Ouvrir une session' section, which includes fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'Valider' button, and a link for 'Obtenir des codes d'accès'.

S'inscrire à Télérecours

- L'inscription d'une partie à Télérecours est **unique** et vaut pour **l'ensemble des juridictions**
- Elle est valable **au niveau de la structure** comme préconisé par la circulaire SGG de mars 2013
 - **Pour les avocats inscrits au RPVA** : l'inscription de l'un des membres de la structure, via sa clef RPVA, entraîne l'inscription à Télérecours de l'ensemble de la structure
- En **acceptant de s'inscrire** à Télérecours, une administration ou un avocat seront **identifiés** dans un **annuaire national**
- Ils **autorisent l'ensemble des juridictions administratives** à communiquer avec eux par cette voie, sur quelque dossier que ce soit :
 - Communication de toutes les productions et de tous les actes de procédure émanant de la juridiction

Préparer l'arrivée de Télérecours

→ S'inscrire à Télérecours

Suivre la procédure d'inscription pour activer votre premier compte Télérecours :

▪ **Pour les avocats RPVA :**

- La juridiction envoie une notice d'information sur Télérecours
- L'avocat complète le formulaire et valide son inscription via le portail du CNB E-barreau
- Il se connecte ensuite à Télérecours via le portail E-barreau

▪ **Pour les administrations et les autres avocats :**

- La juridiction envoie une notice d'information sur Télérecours aux avocats → ils demandent à s'inscrire
- La juridiction envoie un courrier aux avocats et aux administrations comportant les codes d'inscription provisoires valables 60 jours (*Envoi des invitations à s'inscrire environ 15 jours avant l'ouverture*)
- La partie se connecte au site « Télérecours » pour créer son compte
- Télérecours envoie alors automatiquement un courriel de confirmation d'inscription comportant un lien d'activation du compte

Préparer l'arrivée de Télérecours

→ S'inscrire à Télérecours - Administration et Avocats hors RPVA

1

Vous êtes en possession du courrier de la juridiction avec des codes provisoires et l'URL Télérecours : saisir l'URL sur votre navigateur internet → www.telerecours.juradm.fr



Pour l'instruction de vos affaires devant le Conseil d'Etat, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session ⓘ

2

Cliquer sur le lien [Obtenir des codes d'accès](#)

Identifiant

Mot de passe

[Code d'accès oublié ? Mot de passe perdu ?](#)

Valider

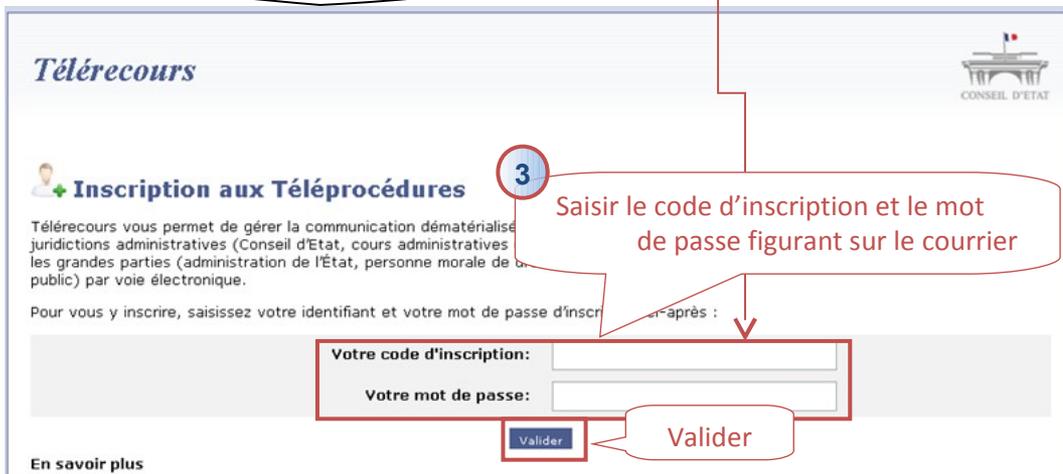
[Obtenir des codes d'accès](#)

Pour accéder aux services offerts par Télérecours, rendez vous sur www.telerecours.juradm.fr, cliquez sur le lien "Obtenir des codes d'accès" puis saisissez :

- votre code d'inscription : **T75-z45271**
- votre mot de passe : **40vjuc**

Ces éléments étant provisoires, vous ne pouvez les utiliser que jusqu'au 07/01/17.

Codes d'accès valables 2 mois



The screenshot shows the registration page with the following elements:

- Header: 'Télérecours' logo and Conseil d'État logo.
- Section: '+ Inscription aux Téléprocédures' with a plus icon.
- Text: 'Télérecours vous permet de gérer la communication dématérialisée des juridictions administratives (Conseil d'Etat, cours administratives des grandes parties (administration de l'État, personne morale de droit public) par voie électronique.'
- Text: 'Pour vous inscrire, saisissez votre identifiant et votre mot de passe d'inscription après :'
- Form fields: 'Votre code d'inscription:' and 'Votre mot de passe:'.
- Buttons: 'Valider' (highlighted with a red box) and 'Obtenir des codes d'accès' (highlighted with a red box).
- Footer: 'En savoir plus'.

3

Saisir le code d'inscription et le mot de passe figurant sur le courrier

Votre code d'inscription:

Votre mot de passe:

Valider

Valider

Sommaire

1 Présentation générale de Télérecours

2 S'inscrire à Télérecours

3 Utiliser Télérecours

Accéder à ses dossiers dans Télérecours

1. Se connecter à Télérecours
2. Choisir sa juridiction



La visibilité du portefeuille des dossiers n'est pas globale mais consultable juridiction par juridiction

Enveloppe indiquant le nombre de transmissions de courriers par chaque juridiction

3. Accéder à ses dossiers ou déposer une requête, un mémoire, ... pour la juridiction sélectionnée



Urg.	N° dossier	Etat de l'affaire	Date de l'état	Requérant	Défendeur	Bureau
	@1600015	En cours d'instruction	14/10/2016	Monsieur BOLKONU Patrick		
	@1600014	Enregistré	11/10/2016	COMMUNE DE SAINT MAURICE		

Consulter son portefeuille pour une juridiction donnée

- La partie consulte l'ensemble de son portefeuille de dossiers via l'onglet « Vos dossiers »

TéléRecours - Tribunal administratif de Guadeloupe [Changer de juridiction](#)

Vos Dossiers @ Requêtes @ Documents Messages [Afficher le menu Superviseur](#)

Recherche : N° dossier / Nom Tous Dossiers Télérecours seuls Rechercher [Recherche avancée](#)

Actualiser [Dossiers enrôlés : Vous avez 1 dossier enrôlé](#)

Portefeuille de dossiers de la partie pour une juridiction donnée
Possibilité de rechercher son dossier par son numéro, son nom, sa référence interne ou par date

[Actualiser la liste des dossiers](#)

Vos dossiers

Urg	N° dossier	Etat de l'affaire	Date de l'état	Requérant	Défendeur	Bureau
	@1600015	En cours d'instruction	14/10/2016	Monsieur BOLKONU Patrick		
	@1600014	Enregistré	11/10/2016	COMMUNE DE SAINT MAURICE		
	@1600013	Enregistré	11/10/2016	ADMIN87		
	@1600012	Réouverture d'instruction	23/09/2016	AGENT NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	PREFET DE LA GUADELOUPE	
	@1600011		09/2016	Monsieur MITCHUM Robert	ACADEMIE DE LA GUADELOUPE	
	@1600010		09/2016	Monsieur COUCOU Doudou	ACADEMIE DE LA GUADELOUPE	
	@1600009		09/2016	Madame POPO Nounou	ACADEMIE DE LA GUADELOUPE	
	@1600008		09/2016	Madame PASCONTENTE RALEUSE	ACADEMIE DE LA GUADELOUPE	
	@1600007	En cours d'instruction	20/09/2016	Monsieur DUPONT ARMAND	ADMIN13	
	@1600006	Recours en appel	23/09/2016	Madame FLEUR ANNABELLE	ACADEMIE DE LA GUADELOUPE	

En cliquant sur le lien hypertexte, le détail du dossier s'affiche

Référé
 Etrangers72h
 OQTF 6 semaines
 OQTF 3 mois
 Refus d'entrée asile
 Transfert 15 j
 Gens du voyage
 Élections
 PSE

Tout cocher / décocher
 Référé
 Etrangers72h
 OQTF 6 semaines
 OQTF 3 mois
 Refus d'entrée asile
 Transfert 15 j
 Gens du voyage
 Élections
 PSE
 Aucune urgence

[Appliquer les filtres](#)

Il est également possible de filtrer ses dossiers en fonction de la catégorie d'urgence

Visualiser un dossier dans son portefeuille

- *Un dossier est constitué de 4 onglets :*

DOSSIER 1115285
 Requérant1 / DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST
 1ère Section - 3ème Chambre

Télécharger des pièces | Préparer l'envoi d'un document

Personnes informées par courriel +
 Courriels complémentaires +
 Saisir une référence +

Synthèse | Parties | Historique | Pièces

Analyse
 TITRE
 Sens des conclusions du rapporteur public
 Date de l'audience : 16/11/2012 à 14:00
 Sens synthétique des conclusions : **Satisfaction totale ou partielle**
 Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :
sens conclusion
 Date et heure de la mise en ligne : 14/11/2012 à 14:00

En cours de délibéré

Affaires liées

N° Dossier	Etat de l'affaire	Date de l'état	Requérant	Défendeur
@1115280	En cours de délibéré	16-11-2012	Requérant1	DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST
@1115283	En cours de délibéré	16-11-2012	Requérant1	DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST
@1115307	En cours de délibéré	16-11-2012	Requérant1	DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST
@1115308	En cours de délibéré	16-11-2012	Requérant1	DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST
@1115310	En cours de délibéré	16-11-2012	Requérant1	DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST

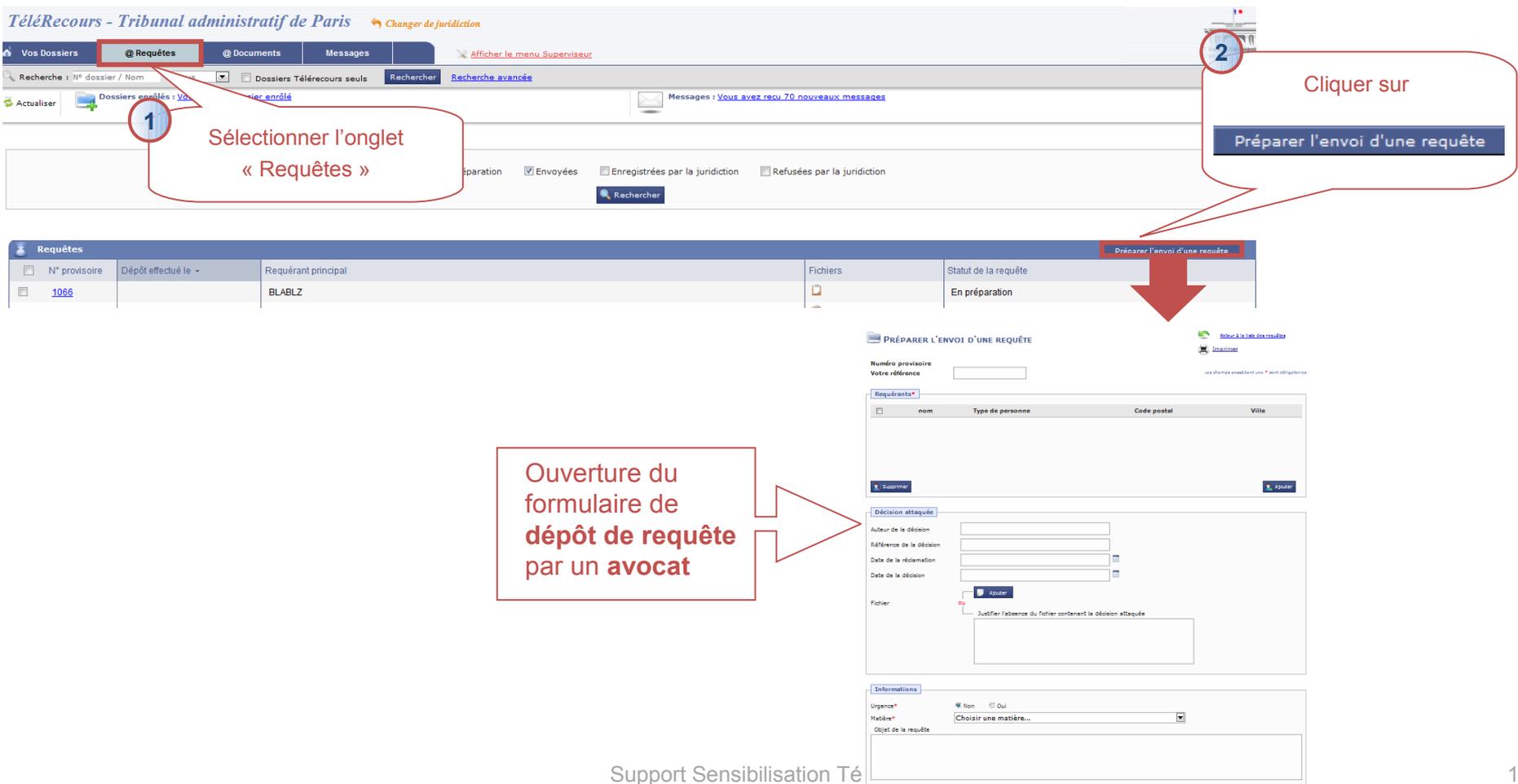
Détails du dossier avec ses 4 onglets

Ces informations sont également disponibles dans SAGACE

- Onglet « Synthèse » : on y trouve l'état du dossier, la liste des dossiers liés et l'analyse
- Onglet « Parties » : on y trouve la liste des parties
- Onglet « Historique » : c'est à partir de cet onglet que les documents liés aux événements peuvent être consultés (*Mémoire introductif d'instance, communication de la requête, d'un mémoire ou de pièces, courriers, avis d'audience...*)
- Onglet « Pièces » : permet de visualiser toutes les pièces et accusés de dépôt ou de notification du dossier

Déposer une requête dans une juridiction (1/2)

- Après avoir sélectionné la juridiction, la partie dépose une requête via l'onglet « @Requêtes » puis le bouton **Préparer l'envoi d'une requête**



1 Sélectionner l'onglet « Requêtes »

2 Cliquer sur **Préparer l'envoi d'une requête**

Préparer l'envoi d'une requête

N° provisoire	Dépôt effectué le	Requérant principal	Fichiers	Statut de la requête
1066		BLABLZ		En préparation

PRÉPARER L'ENVOI D'UNE REQUÊTE

Numéro provisoire
Votre référence

Requérants*

nom	Type de personne	Code postal	Ville
-----	------------------	-------------	-------

Décision attaquée

Auteur de la décision
Référence de la décision
Date de la réclamation
Date de la décision

Fichier
Justifier l'absence du fichier contenant la décision attaquée

Informations

Urgence* Non Oui
Matière* Choisir une matière...
Objet de la requête

Ouverture du formulaire de dépôt de requête par un avocat

Déposer une requête dans une juridiction (2/2)

3 Renseigner le formulaire

PRÉPARER L'ENVOI D'UNE REQUÊTE

Retour à la liste des requêtes

Numéro provisoire
Votre référence

Les champs précédant une * sont obligatoires

Requérants*

nom	Type de personne	Code postal	Ville
-----	------------------	-------------	-------

Supprimer

Ajouter

Décision attaquée

Auteur de la décision

Référence de la décision

Date de la réclamation

Date de la décision

Fichier

Ajouter

ou

Justifier l'absence de fichier contenant la décision attaquée

Informations

Urgence* Non Oui

Matière* Choisir une matière...

Objet de la requête

Fichiers

Fichier contenant la requête* Ajouter

Fichier(s) contenant une pièce Ajouter

Fichier contenant l'inventaire des pièces* Ajouter

Fichier contenant le timbre fiscal dématérialisé* Ajouter

ou

Justifier l'absence du timbre fiscal dématérialisé

Décret no. 1280 du 29 décembre 2012 relatif à la suppression des timbres fiscaux diversifiés

Aide juridictionnelle

Fichier contenant la décision d'aide juridictionnelle Ajouter

Information par courriel

Personnes informées par courriel* Ajouter

411 Avocat Valideur Avocat valideur

Courriels complémentaires

Envoyer

Envoyer

Sauvegarder

Supprimer

Annuler

4

Ajouter le requérant



Attention à bien saisir le nom, prénom du requérant et ses coordonnées

5

Joindre la requête et les fichiers associés

Attention au nommage des pièces et à la pose de signets si dépôt d'un fichier unique

6

Lors du dépôt d'une requête, l'utilisateur qui dépose apparaît automatiquement dans la liste des personnes informées par courriel

Il est possible de rajouter des adresses courriels en cliquant sur « Ajouter »

7

Cliquer sur le bouton

Envoyer

- L'envoi de la requête génère un avis de dépôt
- L'enregistrement définitif de la requête par le greffe prend en compte la date et l'heure de dépôt de celle-ci

Visualiser son accusé d'enregistrement suite à l'enregistrement d'une pièce par le greffe

- Suite à l'enregistrement de la requête par le greffe, un **accusé d'enregistrement** de la requête est envoyé à la partie → Il est consultable via l'onglet « Messages » puis « Autres messages Reçus »

TéléRecours - Tribunal administratif de Guadeloupe [Changer de juridiction](#)

Vos Dossiers @ Requetes @ Documents **Messages** 1 [Afficher le menu Superviseur](#)

Recherche : N° dossier / Nom Tous Dossiers Télérecours seuls Rechercher [Recherche avancée](#)

Actualiser Dossiers enrôlés : [Vous avez 1 dossier enrôlé](#) Messages : [Vous avez reçu 149 nouveaux messages](#)

Courriers du	Autres messages reçus	Messages émis	Objets/Infos	Information par courriel	Date de réception
2			Accusé d'enregistrement d'une requête	411 Avocat Valideur	14/10/2016 17:04
			Avis automatique de dépôt d'une requête	411 Avocat Valideur	14/10/2016 16:44
			3 Accusé d'enregistrement d'une requête		

Accusé d'enregistrement de la requête

Accusé d'enregistrement d'une requête
Nous vous informons de l'enregistrement de la requête suivante :

Voir l'accusé d'enregistrement

Numéro de Dossier : 1600014 - COMMUNE DE SAINT MAURICE
Date et heure réception : 11/10/2016 17:00
Date et heure validation : 11/10/2016 17:06
Requérant(s) :

COMMUNE DE SAINT MAURICE
COMMUNE DE CHARENTON
COMMUNE DE VINCENNES
RESP SERVICES RELEVANT DEFENSE : COMPTABILITE PUBLIQUE

Matière saisie par le greffe :
Matière saisie par le requérant :
Urgence choisie par le requérant : Non
Catégorie choisie par le greffe : Elections chambres d'agriculture

Décision attaquée :
Auteur :
Référence de la décision :
Date de la réclamation :
Date de la décision :
Fichier contenant la décision attaquée :
Justification de l'absence de fichier contenant la décision attaquée :
Objet de la requête :

Fichier contenant la requête : [339745_Requete.pdf](#)
Fichier(s) contenant une pièce (décision attaquée, ...) :
Fichier contenant l'inventaire des pièces : [339746_Inventaire TA.pdf](#)
Fichier contenant le timbre fiscal :

Accès au détail de l'accusé de réception émis par Télérecours

N° définitif du dossier généré suite à l'enregistrement de la requête par le greffe

Ce lien permet d'ouvrir l'AR

Déposer des pièces pour un dossier donné (1/2)

- La partie dépose des pièces complémentaires (mémoires, pièces, ...) pour un dossier donné
- 2 possibilités :
 - Via l'onglet « @Documents » puis le bouton **Préparer l'envoi d'un document**
 - À partir du dossier puis le bouton **Préparer l'envoi d'un document**

DOSSIER 1500694
Madame DEAL Kim / ELECTRICITE DE FRANCE
1ère Chambre

Télécharger des pièces **Préparer l'envoi d'un document** 1



PRÉPARER L'ENVOI D'UN DOCUMENT [Retour à la liste des documents](#)
[Imprimer](#)

Dossier **1300361**
Requérant principal **DIRECTION REGIONALE DES IMPÔTS DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL ILE DE FRANCE OUEST**
Affectation **1ère Section - 1ère Chambre**

Document

Type de document*
 Mémoire (avec ou sans pièces) 2
 Pièces sans mémoire
 Courrier seul

Informations utiles

Mémoire

Type du mémoire* Sélectionnez un type de mémoire 3
Fichier* [Ajouter](#) Ajouter la pièce

Pièces

Fichier(s) [Ajouter](#)
Inventaire des pièces* [Ajouter](#)

Envoyer 4

[Envoyer](#) [Sauvegarder](#) [Supprimer](#) [Annuler](#)

Accéder aux courriers et pièces transmis par le greffe

- La partie accède aux courriers (avec ou sans pièce) transmis par le greffe :
 - Lien « [Vous avez reçu xx nouveaux messages](#) »
 - Ou
 - Messages > Courriers du greffe

TéléRecours - Tribunal administratif de Guadeloupe [Changer de juridiction](#)

Vos Dossiers @ Requête @ Documents **Messages** [Afficher le menu Superviseur](#)

Recherche : N° dossier / Nom Tous Dossiers Télérecours seuls Rechercher [Recherche avancée](#)

Actualiser Dossiers enrôlés : [Vous avez 1 dossier enrôlé](#) Messages : [Vous avez reçu 149 nouveaux messages](#)

Courriers du greffe Autres messages reçus Messages émis [Afficher les mes](#)

	De	Dossier/Parties	Objet/Mesure	Information par courriel
	lb lb	1600015 - Monsieur BOLKONU Patrick /	Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur
	form1 form1	1500744 - Madame FORM27 Form / AGENT NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur

Pour toutes vos questions sur Télérecours



Un site internet dédié à Télérecours :

<http://www.telerecours.fr/>

Il contient :

- Le **manuel d'utilisation** de l'application
- Le **manuel sur le paramétrage** utilisateurs et organisationnel
- Des **fiches mémo**
- Des **didacticiels** sur le paramétrage et les inscriptions à Télérecours, le dépôt de requête